



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/44

Accusé de réception en préfecture  
044-214401655-20211007-DE-2021-44-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2021  
Date de réception préfecture : 11/10/2021

### Séance publique du 7 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 18  
Présents : 14  
Absents : 4  
Pouvoirs : 4  
Votants : 18

Date d'envoi et  
d'affichage de la  
convocation : 30/09/2021

**Présents** : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Dominique VALTON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Judith LE STER SCHWARZBARD, Sylvaine ALBERT, Nathalie VOLPATO, Michaël HERVOUET, Guillaume POIRON.

**Absents** : Sophie RIDEAU, Laetitia BORTOT, Silvère REMIGEREAU, Josiane BOSCHE.

**Pouvoirs** : Laetitia BORTOT à Nathalie VOLPATO ; Sophie RIDEAU à Fabien MANDIN ; Silvère REMIGEREAU à Michaël HERVOUET ; Josiane BOSCHE à Sylvaine ALBERT.

**Secrétaire de séance** : Dominique VALTON.

### SERVICE COMMUN AGGLOMERATION COMMUNICATION WEB ET NUMERIQUE

**Vu** l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant, en dehors des compétences transférées, la création d'un service commun pour l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres ;

**Vu** les évolutions du schéma de mutualisation des services de Clisson Sèvre et Maine Agglo, approuvé en conseil communautaire ;

**Vu** les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo;

**Vu** le besoin de la Commune de Saint Hilaire de Clisson ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique de Clisson Sèvre et Maine Agglo dans sa séance du 16 septembre 2021 ;

**Considérant** que les sites Internet sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration publique.

**Considérant** que l'information et la communication au public est une obligation légale.

**Considérant** l'intérêt des signataires de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion efficace et partagée des outils de communication web et numériques en plein développement.

Il est proposé d'adhérer au service commun Communication web et numérique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le service sera géré par Clisson Sèvre et Maine Agglo. Toutefois en fonction de la mission réalisée, le personnel du service commun sera placé sous l'autorité fonctionnelle du Maire ou de son représentant. Les Communes membres de Clisson Sèvre et Maine Agglo sont libres d'adhérer à ce service par signature de convention.

Le service commun « Communication web et numérique » est un service fonctionnel et opérationnel. Les missions du service sont liées à sa fonction support, aux services à la population et à la valorisation des politiques publiques.

## Missions principales (socle commun)

- Assistance technique et administration des utilisateurs
- Gestion et suivi de projets et évolutions web et numériques mutualisés
- Contrôle et suivi des prestations web et numériques mutualisées
- Conseils, formation, veille

Accusé de réception en préfecture  
044-214401655-20211007-DE-2021-44-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2021  
Date de réception préfecture : 11/10/2021

## Missions spécifiques

- Gestion et suivi de projets et évolutions web et numériques spécifiques

## Dispositions financières

La contribution de la Commune au socle commun est fixée annuellement selon les conditions prévues par l'annexe financière (annexe 2) jointe à la convention.

Les projets ponctuels sortant du socle commun et qui nécessiteront des ressources complémentaires feront l'objet d'une étude chiffrée et seront facturés en supplément sur la base d'un coût journalier (cf. annexe 2).

La Commune versera annuellement une contribution correspondant aux charges liées au fonctionnement du service commun et supportées par la Communauté d'agglomération. Les coûts seront calculés en fonction de l'utilisation du service commun, selon les conditions prévues par l'annexe financière (annexe 2) jointe à la convention.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la Commune au service commun « communication web et numérique ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents qui pourront intervenir dans ce cadre.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,  
Denis THIBAUD

